

**MISSION FRANCOPHONE D'INFORMATION ET D'OBSERVATION A L'OCCASION DES
ELECTIONS LEGISLATIVES AU LIBAN
RAPPORT PRELIMINAIRE
(Beyrouth, le 12 juin 2005)**

CADRE & CONTEXTE DE LA MISSION

Une mission de l'OIF, conduite par M. Bruno BOURG-BROC, Député, Président de la section française de l'APF – Assemblée Parlementaire de la Francophonie (voir composition en annexe 1), a séjourné à Beyrouth du 10 au 14 juin 2005. Elle intervient conformément aux recommandations de la mission d'information et d'observation conduite par S. E. M. Boutros BOUTROS-GHALI, ancien Secrétaire général des Nations-Unies et ancien Secrétaire général de la Francophonie, qui s'est rendue à Beyrouth du 27 au 31 mai 2005. Comme la première dont elle constitue la continuation, cette mission a pour mandat, d'une part, d'exprimer la solidarité de l'OIF, son amitié et son soutien au Liban dans un moment particulièrement décisif de sa vie démocratique, d'autre part, d'accompagner ce pays membre dans la troisième phase des élections législatives et, enfin, d'enrichir la connaissance de l'OIF dans l'accompagnement des processus électoraux.

Au contexte politique général marqué par l'assassinat de l'ancien président du conseil des ministres, Rafic Hariri, par le retrait de l'armée syrienne et par l'adoption de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU, s'est ajouté l'assassinat le 2 juin de Samir Kassir, éditorialiste au quotidien Al-Nahar que certains membres de la première mission avaient rencontré l'avant veille de l'attentat. Les élections du 12 juin interviennent à la suite des première et deuxième phases des élections législatives organisées, conformément aux dispositions de la loi électorale de 2000, par le gouvernement de transition nommé le 19 avril dernier principalement à cet effet. Ce scrutin précède le quatrième et dernier qui se déroulera le 19 juin dans le Nord-Liban.

La mission a pris connaissance du rapport de la mission précédente (voir annexe 2). Par ailleurs, elle a tenu des séances de travail avec Mme Carina PERELLI, directeur de la division de l'assistance électorale au département politique des Nations-Unies et chef de la mission électorale de l'ONU au Liban, avec M. Marc Ignacio SALAFRANCA, député espagnol au Parlement européen et chef de la mission européenne pour l'observation des élections au Liban, de même qu'avec le directeur général des élections au Ministère de l'Intérieur. La mission s'est également entretenue avec M. Karam KARAM, de l'ONG «Association libanaise pour la démocratie des élections (LADE)» et avec d'autres représentants de la société civile (presse, ONG, etc.).

Ces entretiens ont permis à la mission de s'informer sur les conditions de préparation et d'organisation du troisième scrutin et sur les modalités du soutien que la communauté internationale pourrait apporter au Liban dans son évolution démocratique. En outre, ils ont largement confirmé les conclusions de la mission précédente.

CONDITIONS D'ORGANISATION & DE DEROULEMENT DU SCRUTIN

Ce troisième scrutin se déroulait, d'une part, au Mont-Liban et, d'autre part, dans la Bekaa, selon un découpage de sept districts (Metn, Kesrouan-Jbeil, Baabda-Alley et Chouf pour le Mont Liban ainsi que Zahlé, Baalbeck-Hermel et Bekaa-Ouest pour la Bekaa). Il constituait le plus important des quatre scrutins en termes de sièges à pourvoir (58 sur 128) et concernait 40% des électeurs inscrits. Il est à noter qu'il s'agissait du premier scrutin réellement disputé de ces élections législatives de 2005, avec l'implication de l'ensemble des protagonistes de la vie politique libanaise.

Le jour des élections, la mission s'est organisée de façon à couvrir les districts du Metn, de Kesrouan-Jbeil, de Baabda-Alley et de Zahlé, considérés comme les plus significatifs en terme de compétition et/ou d'alliance électorales. A cette fin, elle a bénéficié d'une liberté totale d'action, d'une franche collaboration des membres des bureaux de vote et d'un accueil chaleureux des électeurs qui ont manifesté une appréciation très positive de la présence de la Francophonie lors de ce scrutin.

Pour ce qu'elle a pu observer, la mission a constaté que ce troisième scrutin s'est lui aussi déroulé selon les conditions prévues par la loi précitée et dans un climat de liberté, de spontanéité et de réel enthousiasme, contrairement à ce que pouvait laisser craindre son caractère disputé. Dans ce cadre, elle a noté en particulier le dynamisme des jeunes qui ont fait montre d'un profond élan démocratique et de leur volonté de contribuer à ce renouveau politique.

Les bureaux de vote disposaient du matériel électoral nécessaire à un bon déroulement du scrutin (listes électorales, isolements, enveloppes cachetées, urnes métalliques doublement cadenassées, etc.) et suivant des procédures de dépouillement adéquates (système vidéo par bureau de vote, centralisation des urnes contrôlées par les délégués des candidats et les observateurs nationaux et internationaux accrédités, etc.). De légères imperfections ont cependant pu être notées ici ou là en ce qui concerne la confection matérielle des isolements, le cas de très rares cartes d'électeurs manquantes et l'absence de dispositions spécifiques concernant le vote des électeurs handicapés. Par ailleurs, des cas d'achat de votes aux abords des bureaux ont été rapportés à plusieurs reprises par des délégués de candidats, sans que ces allégations aient pu être confirmées par les membres de la mission ;

Enfin, la mission a relevé que pour ce troisième scrutin également, le vote s'est fait selon l'appartenance communautaire et selon le genre et sans mise du bulletin de vote à disposition de l'électeur dans les bureaux de vote, comme le prescrit la loi.

ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME SCRUTIN

A l'instar de la mission précédente, la mission se félicite de la liberté de vote, du climat général d'apaisement et de la bonne organisation du scrutin. Elle a été particulièrement sensible au taux de participation notablement plus élevé (54% dans les districts du Mont-Liban et 49% dans ceux de la Békaa) que celui observé lors des deux précédents scrutins (28% pour le scrutin du 29 mai). Cette augmentation du taux de participation peut s'expliquer par l'engouement de nombreux électeurs, par le climat bon enfant de ce scrutin pourtant fort disputé et par l'engagement des jeunes. Elle apparaît comme un signe avant coureur fort dans le sens d'un renforcement du processus démocratique d'ouverture et d'apaisement de la vie politique au Liban.

Nonobstant ces avancées significatives, les imperfections relatives à la loi électorale en vigueur comme à l'organisation et au fonctionnement des partis politiques continuent à poser problème. Le nouveau contexte apparaît cependant de nature à faciliter le dialogue inter-libanais nécessaire à surmonter ces difficultés.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de sa mission, la délégation recommande :

- la contribution de l'OIF au dialogue inter-libanais en concertation avec le gouvernement et la communauté internationale ;
- l'assistance technique au gouvernement libanais dans la perspective de la modification de la loi électorale ;
- l'assistance technique au gouvernement libanais pour la modernisation du processus électoral par le biais des nouvelles technologies de l'information, dès lors que les contraintes en ce domaine imposent actuellement le déroulement des élections en quatre phases.
- A la faveur de sa mission, la délégation a pu constater que l'usage du Français dans les districts visités paraissent en net recul. Elle saisit cette occasion pour recommander que des dispositions soient prises pour remédier à cette situation. Il y a urgence.

Annexes

LISTE **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU LIBAN** **Du 12 juin 2005**

Chef de délégation

France - (APF)

M. Bruno BOURG-BROC
Député, Membre de l'Assemblée nationale française
Président de la Section française de l'APF

Membres

Belgique

M. Yves MONETTE
Médiateur

Mauritanie

M. Ahmed Salem Ould BOUBOUT
Professeur
Université de Nouakchott

Sénégal

S.E. Maître Jacques BAUDIN
Ancien Ministre des Affaires étrangères

Coordination technique

OIF

M. Taïmour Mostafa-Kamel
Conseiller technique
Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie

APF

Mme Marie-Laure ROGER
Conseiller au Secrétariat général de l'APF

MISSION FRANCOPHONE D'INFORMATION ET D'OBSERVATION A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES AU LIBAN

RAPPORT GENERAL

Comme pour les première et troisième étapes du scrutin législatif, une Mission d'information et d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) conduite par Monsieur Norbert Lala Ratsirahonana, ancien Chef de l'Etat de Madagascar¹, a séjourné au Liban du 16 au 21 juin 2005². Le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, lui a donné mandat d'exprimer, à l'occasion de la dernière phase des élections législatives, la solidarité, l'amitié et le soutien de la communauté francophone au Liban. La présence de représentants de l'OIF, tout au long du processus électoral (enclenché le 29 mai 2005), est le gage de l'intérêt porté à un scrutin qui inaugure une nouvelle ère politique pour le Liban.

CADRE ET CONTEXTE DE LA MISSION

Bien qu'ils soient toujours sous le choc de l'assassinat de Rafic Hariri, les Libanais ont pris conscience au fil des étapes des élections législatives que leur pays était à un tournant de son histoire politique. Même si l'assassinat, le 2 juin 2005, de Samir Kassir, éditorialiste au journal An Nahar, a semblé, un court moment, ébranler leur enthousiasme, ils ont très vite compris l'importance du processus électoral en cours. En témoignent un accroissement du taux de participation aux deuxième (dans le Sud) et troisième (dans le Mont Liban) phases du scrutin législatif et une compétition plus vive entre les listes et candidats en présence. Le climat passionné de la campagne électorale dans le Liban Nord était en soi révélateur des nombreux enjeux du scrutin du 19 juin tant au niveau national que régional.

Tous ces facteurs conjugués les uns aux autres ont conduit le gouvernement libanais à rappeler une nouvelle fois sa volonté d'impartialité et sa détermination à entourer de toutes les garanties le libre choix des Libanais.

A en juger par les entretiens que la Mission de l'OIF a eus avec les chefs des missions d'observation internationale (Madame Carina Perelli de l'ONU et Monsieur Marc Ignacio Salafranca de l'Union européenne) et nationale (Zyad Baroud, Secrétaire général de la LADE), le pari de la neutralité de l'administration avait été jusque là tenu. Ce même constat d'impartialité sera également fait au lendemain du scrutin du 19 juin 2005 par les délégations étrangères, et par les plus hautes autorités libanaises rencontrées le 20 juin 2005 par la Mission. Le Président de la République, le Président du Conseil des ministres, le ministre de la Justice, et le ministre de l'Information ont ainsi exprimé à l'unisson aux représentants de la Francophonie leur satisfaction que les élections se soient déroulées dans les meilleures conditions.

CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT DE LA QUATRIEME PHASE DU SCRUTIN LEGISLATIF

Après Beyrouth, le 29 mai 2005, le Sud, le 5 juin 2005 et le Mont Liban, le 12 juin, la dernière phase du scrutin législatif (le 19 juin) concernait le Nord Liban. Cette région couvre deux circonscriptions regroupant, d'une part (Liban Nord I) les districts de Akkar, de Dinniyé et de Becharré (onze [11] sièges à pourvoir), d'autre part (Liban Nord II) les districts de Tripoli, Mina, Zghorta, Batroun et Koura (dix sept [17] sièges à pourvoir). La Mission de l'OIF, scindée en deux, s'est déployée dans les deux circonscriptions, et principalement à Tripoli, Batroun, Bécharré et le Akkar. Elle a pu constater, comme ce fut le cas lors des deux missions précédentes, que le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions, et selon les règles consignées dans la loi électorale de 2000. Environ 700 000 électeurs étaient inscrits, répartis dans 772 bureaux de vote, eux-mêmes réunis dans 286 centres de vote. Sur un total de vingt huit (28) sièges à pourvoir, onze (11) revenaient aux Sunnites, deux (2) aux Alaouites, neuf (9) aux Maronites et six (6) aux Grecs orthodoxes.

D'une manière générale, les bureaux de vote disposaient de tout le matériel électoral exigé par la loi (listes électorales, isolements, enveloppes cachetées, urnes métalliques doublement cadenassées, etc.), et les opérations de vote comme de dépouillement se sont déroulées en présence des délégués des candidats, ainsi que des observateurs nationaux et internationaux accrédités. Comme cela fut indiqué dans les précédents rapports, le vote s'est fait dans des bureaux distincts, selon l'appartenance communautaire et le genre.

Fortement présentes aux abords des bureaux de vote, les forces de sécurité ont fait preuve de calme et de professionnalisme. En dehors de quelques brèves échauffourées, notamment dans le Akkar, sans conséquences sur le fonctionnement des bureaux de vote, les électeurs ont accompli dans le calme leur devoir de citoyen. Si, ici ou là, quelques entorses à la loi ont pu être relevées (caractère relatif du secret du vote, propagande aux abords des bureaux) celles-ci n'ont pas affecté la liberté des électeurs. Il faut néanmoins relever que les observateurs internationaux, confirmant en cela des accusations lancées par quelques responsables nationaux, ont fait état d'achats de voix, principalement dans le district de Tripoli.

Les critiques émises par des candidats battus, à l'encontre du ministre de l'Intérieur accusé de partialité, au profit des listes Hariri, ne permettent pas de remettre en cause le constat de neutralité de l'administration, évoquée précédemment. Tout le monde s'accorde en effet à reconnaître que le gouvernement a tout mis en œuvre pour que

¹ Les noms des membres de la Mission figurent en annexe 1

² cf communiqué publié au terme du séjour de la Mission. Annexe 2

les élections se déroulent dans la plus grande transparence. A cet effet, un comité des plaintes, présidé par un Conseiller d'Etat, a été mis en place à Tripoli, avec pour mandat de résoudre les litiges susceptibles de surgir le jour du vote.

LES ENSEIGNEMENTS DU SCRUTIN DANS LE LIBAN NORD

Contrairement aux deux premières phases du scrutin législatif (Beyrouth et le Liban Sud) où les résultats étaient acquis d'avance (un grand nombre de députés avait même été élu d'office), les élections dans le Nord ont été très disputées. Du reste, elles ont donné lieu à une campagne très intense, dans laquelle se sont impliqués directement des responsables nationaux, notamment Saad Hariri et Michel Aoun. Les deux camps opposés (la liste du Courant du futur de Saad Hariri, et celle réunie autour du Courant de Michel Aoun) ont multiplié les manifestations publiques et les rassemblements réunissant, chose rare au Liban, plusieurs dizaines de milliers de partisans. Cette mobilisation n'était pas étrangère aux enjeux que comportait le scrutin dans cette région. Pour le bloc Hariri Joumblatt, de l'issue du vote dépendait l'obtention d'une majorité absolue au Parlement ; quant à Michel Aoun, il s'agissait de réunir autour de son nom un nombre de députés suffisamment important pour peser sur les choix politiques nationaux. Le caractère décisif du scrutin du Nord explique en grande partie la crispation qui a prévalu dans les jours qui ont précédé le vote, et les échanges d'accusations ayant suivi la proclamation des résultats.

Au contraire de Beyrouth où les électeurs, pour les raisons déjà évoquées, se sont peu déplacés, le taux de participation dans les deux circonscriptions du Liban Nord a été relativement élevé : 51,61% pour le Liban Nord I (Akkar, Dinniyé et Bécharré) et 44,89% pour le Liban Nord II (Tripoli, Mina, Zghorta, Batroun et Koura).

A l'image de ce qui a été constaté depuis le 29 mai 2005, le scrutin s'est déroulé dans le calme et les électeurs ne se sont pas toujours embarrassés de précautions pour exprimer bruyamment leurs préférences. Qu'à certains endroits, selon les Missions d'observation internationale et nationale, et parfois de façon intempestive, leur choix ait été lié à des considérations bien étrangères aux exigences de la démocratie, n'enlève rien à l'atmosphère de tranquillité qui a entouré, comme les précédentes, la quatrième phase du scrutin. Les défilés ininterrompus de voitures (à Tripoli, comme dans la montagne) des partisans des différentes listes, les slogans que les uns et les autres se lançaient à la cantonade ou les réunions improvisées aux alentours des bureaux de vote, n'ont guère entamé une ambiance quasiment festive, que le Liban n'avait plus connue depuis une trentaine d'années.

Le bon déroulement du scrutin (peu d'incidents, tous mineurs, ont été signalés) a été, une nouvelle fois, entaché par les imperfections de la loi électorale. Celle-ci a eu pour effet, comme à Beyrouth, de susciter les frustrations d'une partie de l'électorat chrétien. Alors qu'elle était censée favoriser le brassage communautaire au sein de vastes circonscriptions, la loi électorale a, au contraire, entretenu, voire consolidé les réflexes confessionnels. A titre d'exemple, Sleimane Frangié a été battu dans la circonscription Liban Nord II (comprenant cinq districts), alors qu'il a recueilli près de 75% des suffrages dans le district de Zghorta.

Toujours est-il qu'à l'image des trois circonscriptions de Beyrouth, les listes patronnées par Saad Hariri ont raflé les vingt huit (28) sièges du Liban Nord, provoquant ainsi l'échec des grandes familles du Nord (Karamé et Frangié), avec lesquelles Michel Aoun avait scellé une alliance. La victoire totale de Saad Hariri a une portée à la fois locale et nationale. Son implantation à Tripoli bouleverse le paysage politique local et réduit encore plus l'influence de la Syrie au Liban. Mais c'est certainement sur le plan national que l'impact des résultats du Liban Nord a été le plus fort. Avec les vingt huit (28) députés élus sur son nom, le fils de Rafic Hariri consolide son hégémonie au Parlement. L'alliance nouée autour de lui et du druze Walid Joumblatt (appelée l'opposition du Bristol) réunit désormais soixante douze (72) députés (sur cent vingt huit [128]), soit la majorité absolue. Dans le même temps, Michel Aoun essuie un échec et subit peut être les correctifs que les électeurs du Nord ont voulu apporter après son succès dans le Mont Liban. Il s'agit là peut être de l'un des effets du scrutin en quatre étapes, celui de permettre une sorte d'auto-régulation, à savoir que les électeurs adaptent ou ajustent leur choix selon les résultats des phases précédentes.

LES ENSEIGNEMENTS DES ELECTIONS LEGISLATIVES AU NIVEAU NATIONAL

Même si les résultats des quatre phases des élections législatives, et ceux de la dernière étape dans le Nord Liban, le 19 juin 2005, n'y échappent pas, ont une nouvelle fois mis en évidence les alliances aux contours très flous, voire contre nature, que la classe politique a pris l'habitude de nouer, ils ont également fait ressortir trois tendances destinées à perdurer sur la scène nationale. Il s'agit tout d'abord d'un retour à la « libanisation » du débat politique. Dans une région historiquement et « géopolitiquement » tournée vers la Syrie, les leaders locaux faisaient presque toujours figure « d'obligés » du régime en place dans le pays voisin. Or, de toute évidence, les résultats du scrutin du 19 juin ont marqué une révolution dans les comportements politiques des électeurs. La victoire totale dans les deux circonscriptions du Liban Nord, et surtout à Tripoli, des listes patronnées par Saad Hariri, désormais considéré comme la figure emblématique de l'opposition au régime de Damas, est un signe tangible de la volonté des libanais de se prononcer en fonction de considérations exclusivement nationales, et de sanctionner les candidats jugés proches de la Syrie.

La deuxième caractéristique du scrutin dans le Nord du pays, un peu dans le prolongement de la précédente, est d'avoir révélé, pour la première fois depuis l'indépendance du Liban, l'emprise politique d'un dirigeant non originaire de la région sur la communauté musulmane sunnite de Tripoli. L'arrivée en force de Saad Hariri, un Sunnite du Sud (Saïda), désormais sacré « zaïm » (« patron ») de Beyrouth, bouleverse les équilibres politico communautaires et

met fin au leadership jusque là incontesté de la « famille » Karamé à Tripoli. Au delà du clivage politique entre partisans et adversaires de la présence syrienne au Liban, la nouvelle donne sortie des urnes le 19 juin 2005 dans les deux circonscriptions du Liban Nord, et principalement à Tripoli et dans le Akkar, marque aussi une homogénéité politique de la communauté sunnite du Liban, jusque là identifiée à deux groupes principaux, l'un de Beyrouth, l'autre du Nord. L'effet Hariri a, ce qui est nouveau, transcendé les limites des grandes régions (les Mohafzats), et revêtu une dimension nationale. On retrouve, peu ou prou, le même phénomène pour le bloc chiite (présent dans le Sud, dans la Bekaa et à Beyrouth) et le courant Aoun.

Le troisième grand trait du scrutin législatif est incontestablement le retour réussi de Michel Aoun sur la scène politique. Malgré son échec dans le Nord (dû à l'influence décisive du vote musulman sunnite dans l'attribution des sièges réservés aux Chrétiens dans les deux circonscriptions concernées), le général Aoun fait désormais figure de responsable national, au titre des « communautés chrétiennes ». La forte percée dans la région à dominante chrétienne (dans le Mont Liban, et plus particulièrement dans le Metn et au Kesrouane-Jbail) s'est faite au détriment des dynasties familiales (Gemayel, Chamoun, Eddé) perçues jusque là comme assurant la défense des intérêts politiques des Chrétiens Libanais. Des anciennes forces politico militaires chrétiennes omniprésentes pendant la dernière guerre civile de 1975, seules les Forces libanaises (FL) de Samir Geagea (en prison depuis 11 ans) ont réussi à se maintenir et à obtenir six (6) sièges dans le nouveau Parlement. Mais leur succès relatif, à mettre surtout au compte de l'alliance inattendue avec le bloc Hariri - Joumblatt, doit être rapporté à l'élection de députés indépendants qui, à la faveur de la dynamique politique en cours depuis la manifestation monstre du 14 mars 2005, sont désormais représentatifs d'un éventail politique plus large et d'un renouvellement du personnel politique au sein des communautés chrétiennes. Là où l'on attendait surtout des personnalités issues de la classe politique traditionnelle comprenant en son sein des candidats potentiels à la succession de l'actuel Président de la République (comme Nassib Lahoud battu dans le Mont Liban), il y a désormais de nouvelles figures, comme Samir Frangié, classé parmi les chrétiens modérés du bloc de Kornet Chehwane (proche du Patriarche maronite) ou un ancien responsable du Parti communiste libanais, Elias Atallah, chef du Mouvement de la gauche démocratique.

Ainsi derrière une continuité, illustrée par les grands équilibres prévalant entre les quatre grands blocs d'essence confessionnelle (Hariri – Hezbollah Amal – Joumblatt et Aoun), on perçoit des signes de changement et de renouvellement du personnel politique. Ainsi sur les cent vingt huit (128) députés sortants (à l'exception des trois (3) députés décédés) trente (30) ont été battus, et vingt huit (28) ont préféré se retirer de la compétition électorale faute d'avoir la moindre chance d'être élus. Nul doute que l'arrivée au Parlement de députés élus dans le sillage des bouleversements survenus après l'assassinat de Rafic Hariri, le retrait de l'armée syrienne, ou encore la pression internationale, et qui se réclament d'une nouvelle vision politique pour le Liban, aura des conséquences sur le fonctionnement des institutions. Une première indication du nouveau rapport de forces et des orientations que se fixera le prochain gouvernement, sera donnée par la bataille pour l'élection du Président du Parlement. Même si le Président sortant, contesté pour sa proximité avec la Syrie a des chances, au prix d'arrangements avec le bloc Hariri - Joumblatt, d'être reconduit, son rôle peut en sortir affaibli. Quant au prochain Président du Conseil des ministres, un musulman sunnite comme le veut la Constitution, il reviendra dans les faits à Saad Hariri de le désigner. A défaut de se le réserver pour lui-même (faute d'expérience politique), le poste sera nécessairement dévolu à l'un de ses proches, parmi lesquels figure le Président du Conseil sortant, Nagib Mikati.

Mais dans la nouvelle configuration du Parlement, il sera intéressant de suivre l'évolution des alliances électorales, et de vérifier si ces dernières peuvent se transformer en alliances politiques, et être ainsi le prélude à une véritable recomposition politique, voire à un bouleversement du paysage politique national. Il est sans doute prématuré de se prononcer là dessus d'autant que les alliances électorales sont été très hétéroclites, et que dans bien des cas elles visaient avant tout à atténuer les effets pervers de la loi électorale.

Quoi qu'il en soit, le Liban est bel et bien entré dans une nouvelle ère politique. Sa classe politique, et tout particulièrement sa représentation nationale, sera sommée de s'engager sur la voie de réformes essentielles, tant sur le plan institutionnel (loi électorale), économique et social mais aussi d'opter pour une modernisation politique qui soit plus en phase avec une société civile qui aspire à de profonds changements dans la gestion du pays. Même s'il est illusoire d'imaginer l'abolition, à court ou moyen terme, du système confessionnel, la question n'est plus taboue. Dans un langage nouveau teinté de prudence, des responsables nationaux, et parmi eux de nouveaux membres du Parlement, n'hésitent plus à entrevoir le futur politique de leur pays en termes d'affinités partisans ou de programmes transcendant les clivages communautaires.

En tout état de cause, l'entrée en fonction du nouveau Parlement, et la prochaine nomination du Président du Conseil des ministres risquent d'ouvrir une période politique agitée. Il faut notamment s'attendre à ce que les débats s'exacerbent autour des questions concernant la poursuite ou non du mandat du Chef de l'Etat, Emile Lahoud et les résultats de la Commission d'enquête internationale sur l'assassinat de Rafic Hariri.

RECOMMANDATIONS

1. La Mission de l'OIF a une nouvelle fois ressenti l'intérêt qu'a revêtu pour les Libanais (officiels ou non) la présence de la Francophonie dans ce moment décisif de l'histoire politique du pays. L'accélération des événements

au cours des six derniers mois, avec pour corollaire l'aspiration à la démocratie qui traverse toute la société libanaise, ne rendent que plus nécessaire l'accompagnement du processus politique en cours par la communauté francophone. La grande « visibilité » dont ont bénéficié les missions successives de l'OIF, à l'occasion du scrutin législatif a offert l'opportunité de mieux faire connaître les activités de la Francophonie, notamment dans le domaine électoral, et de répondre ainsi au souhait d'une assistance technique, exprimé par les autorités libanaises.

2. Compte tenu de la volonté unanime des Libanais de réformer la loi électorale (droit de vote à 18 ans, nouveau découpage administratif, mode de scrutin, listes « standardisées »), la Mission préconise une nouvelle fois que l'OIF soit pleinement impliquée dans l'assistance que devraient apporter les grandes organisations internationales gouvernementales (l'ONU et l'Union européenne, entre autres) à la mise en oeuvre des réformes institutionnelles. L'OIF pourrait, dans un premier temps, prendre l'initiative d'une réunion d'experts francophones (de haut niveau) où seraient débattus, en présence de spécialistes libanais, les problèmes qui entourent l'adoption d'une nouvelle loi électorale. Dans ce même esprit d'échange et de dialogue, d'autres questions ayant trait, par exemple, aux partis politiques (quasiment inexistantes en tant que tels au Liban), au financement des campagnes électorales, ou encore au traitement de l'information en période électorale, pourraient être également discutées. Une éventuelle initiative de l'OIF, subordonnée à une demande dans ce sens du gouvernement libanais, doit néanmoins tenir compte des actions déjà entreprises au niveau du ministère libanais de la Justice. Ce dernier a mis en place un comité de modernisation des lois, formé de professeurs de droit, de praticiens du droit et de représentants d'ONG (dont le Secrétaire général de la LADE) et ayant pour mission de réfléchir à une nouvelle loi électorale qui soit « plus démocratique et plus équitable », selon les propres termes du ministre de la Justice. Les autorités souhaitent associer le plus grand nombre de Libanais à ce débat sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi électorale.

3. D'une manière plus générale, l'OIF devrait renforcer sa coopération avec le Liban, et intégrer davantage les ONG libanaises aux réseaux institutionnels déjà existants. D'ores et déjà, une première invitation a été adressée à l'Association libanaise pour des élections démocratiques (LADE) à participer au séminaire sur les missions d'observation internationale des élections qui s'est tenue à Paris, les 23 et 24 juin 2005. Il est important que ce contact soit étendu à d'autres associations et organisations (magistrats, avocats, universitaires, journalistes) concernées par le formidable élan démocratique que connaît le Liban. Ces échanges contribueraient ainsi à renforcer la solidarité francophone mais surtout à encourager les Libanais dans leur quête de démocratie. Autant dire que l'OIF a beaucoup à faire dans un pays réputé être un bastion de la Francophonie au Proche Orient, mais où la langue française est en constant déclin et peine à faire face à la déferlante anglo-saxonne.

Annexes

Composition de la mission

Chef de délégation, Porte parole

Egypte

S. E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI
Ancien Secrétaire général des Nations Unies
Ancien Secrétaire général de la Francophonie
Vice-Président du Haut Conseil de la Francophonie
Président du Conseil National des droits de l'Homme d'Egypte

Membres

Bénin

Maître Saïdou AGBANTOU
Ancien Président de la Commission Electorale
Nationale Autonome (CENA)

Belgique

Monsieur Pierre Yves MONETTE
Médiateur fédéral de la Belgique

Burkina Faso

Docteur Bongnessan Arsène YE
Député et membre de la Commission politique de l'APF
Ancien Ministre d'Etat,
Ancien Président de l'Assemblée Nationale

France

Monsieur Albert BOURGI (**Rapporteur**)
Professeur à l'Université de Reims

Maroc

S. E. Monsieur Mohamed AAUJJAR
Ancien Ministre des droits de l'Homme

Sénégal

S. E. Maître Jacques BAUDIN
Ancien Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Suisse

Monsieur Yves BESSON

Professeur à l'Université de Fribourg

Coordination technique

Monsieur Taïmour MOSTAFA-KAMEL, Conseiller à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie
Monsieur Stanislas ZALINSKI, expert consultant
Madame Henriette NJAKOUO, Secrétaire particulière de Monsieur Boutros BOUTROS GHALI

Mission francophone d'information et d'observation
A l'occasion des élections législatives au Liban
(12 juin 2005)

Chef de délégation, Porte parole

France - (APF)

M. Bruno BOURG-BROC
Député, Membre de l'Assemblée nationale française
Président de la Section française de l'APF

Membres

M. Yves MONETTE (Belgique)
Médiateur

Mauritanie

M. Ahmed Salem Ould BOUBOUT (**Rapporteur**)
Professeur
Université de Nouakchott

Sénégal

S.E. Maître Jacques BAUDIN
Ancien Ministre des Affaires étrangères

Coordination technique

OIF

M. Taïmour Mostafa-Kamel
Conseiller technique
Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie

APF

Mme Marie-Laure ROGER
Conseiller au Secrétariat général de l'APF

Mission francophone d'information et d'observation
A l'occasion des élections législatives au Liban
(du 19 juin 2005)

Chef de délégation, Porte parole

Madagascar

S.E.M. Norbert Lala RATSIRAHONANA Ambassadeur itinérant du Président de la République, Ancien Chef de l'Etat Malgache par intérim de la République de Madagascar, Ancien Premier Ministre

Membres

France

- Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT
Membre du Conseil constitutionnel
- M. Albert BOURGI (**Rapporteur général**)
Professeur à l'Université de Reims

Maroc

S.E. M. Mohamed AAUJJAR
Ancien Ministre des droits de l'Homme

Coordination technique

-M. Taïmour Mostafa-Kamel
Conseiller technique à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.
- Mme Fatou MAHINE
Secrétaire